



VOUS AVEZ INNOVÉ ?

NOUS VOUS OFFRONS UNE VITRINE UNIQUE SUR L'INDUSTRIE ALIMENTAIRE.

Le Conseil de la transformation alimentaire du Québec (CTAQ) et ses partenaires veulent reconnaître les entreprises alimentaires qui font preuve d'innovation et de créativité exceptionnelles dans le cours actuel de leurs activités. Pour ce faire, ils lancent l'édition 2020 du concours Prix innovation en alimentation CTAQ, comprenant les catégories :

PRODUITS | EMBALLAGE | TECHNOLOGIE & PRODUCTIVITÉ

Sous chacune de ces catégories, les membres du jury sélectionneront les projets les plus novateurs.

L'évaluation des candidatures sera faite confidentiellement par des professionnels qui représentent ou gravitent autour de l'industrie alimentaire.

Soumettez votre projet d'innovation et vous pourriez être reconnu auprès de vos pairs et du grand public pour vos efforts, vos investissements et votre leadership.

Tous les détails du concours se trouvent dans ce document :

| | |
|---------------------------------|--------|
| • Qu'est-ce que l'innovation ? | Page 2 |
| • Critères d'admissibilité | Page 2 |
| • Catégories | Page 2 |
| • Prix | Page 4 |
| • Prix de nos partenaires | Page 5 |
| • Processus d'évaluation | Page 6 |
| • Respect de la confidentialité | Page 6 |
| • Coûts d'inscription | Page 7 |
| • Règlements généraux | Page 7 |
| • Préparation du dossier | Page 8 |

NOS PARTENAIRES



**Note : Le masculin a été employé afin d'alléger le texte.*

QU'EST-CE QUE L'INNOVATION ?

Le terme innovation, aux fins du présent concours, signifie :

- Créer, développer et appliquer de nouvelles formes de savoir ;
- Développer et intégrer de nouveaux procédés, de nouvelles technologies ;
- Développer et commercialiser des produits nouveaux ou améliorés.

Pour l'entreprise, l'innovation débute par une idée et prend toute sa valeur pour l'entreprise au stade de la commercialisation ou de l'implantation permettant ainsi d'augmenter la productivité et/ou de dégager des profits.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Toute entreprise qui œuvre au Canada dans le secteur alimentaire – dans son sens le plus large – peut inscrire un projet d'innovation.

Les entreprises qui désirent soumettre leurs candidatures doivent répondre aux critères d'admissibilité suivants :

- La recherche, l'élaboration, l'emballage et le développement du projet d'innovation doivent avoir été faits au Canada.
 - L'entreprise respecte toutes les normes de salubrité et d'innocuité des aliments.
 - Le projet d'innovation doit avoir été **développé OU lancé entre le 1^{er} octobre 2019 et le 30 septembre 2020.**
-

CATÉGORIES

Catégorie PRODUITS

Les produits ou gamme de produits **nouveaux ou améliorés** suivants sont admissibles :

- Alcools distillés
Spiritueux, eaux-de-vie, liqueurs, etc.
- Boissons alcooliques fermentées
Vins, bières, cidres, mistelles, hydromels, etc.
- Chocolats, collations, desserts et confiseries
Chocolat, barres granola, gelées et bandes de fruits frais, tablettes-friandise, mélanges de noix, croustilles, maïs soufflé, bretzels, fruits séchés, sorbets, desserts à base de soya, etc.

- Jus et boissons
Jus, boissons, boissons à base de soya, amandes ou autres, eaux aromatisées, préparations et mélanges chauds, froids et congelés, thés, tisanes, cafés
- Mets préparés prêts à manger, à servir ou à assembler
- Produits de boulangerie/pâtisserie
Produits de farine ou à base de farine : pains, bagels, croissants, craquelins, gaufres, gâteaux, pâtisseries, biscuits, mélanges variés de farines, etc.
- Produits de longue conservation
Produits en conserve, pâtes, céréales pour petit-déjeuner et autres céréales sèches, soupes déshydratées, épices, condiments, huiles, sauces, vinaigrettes, etc.
- Produits de poissons et de fruits de mer (ingrédients principaux)
Poissons crus, cuits, fumés, marinés, panés, etc.
- Produits de spécialité
Nutraceutiques, ingrédients alimentaires (poudres, liquides, pâtes), barres énergétiques, substituts alimentaires, régimes particuliers, simili produits de viande et de volaille, simili fromage, etc.
- Produits de viandes et de volailles (ingrédients principaux)
Viandes crues, cuites, panées, charcuteries, terrines, rillettes, etc.
- Produits laitiers
Lait, fromage, beurre, crème, crème glacée, yogourt, yogourt glacé

Catégorie EMBALLAGE

Tous les **nouveaux ou refontes** d'emballages (emballage individuel ou gamme) conçus pour des produits alimentaires sont admissibles. Les projets peuvent être soumis individuellement ou conjointement (ex. : transformateur / agence) par des :

- Transformateurs alimentaires
- Fabricants d'emballage
- Designers graphiques
- Agences de marketing, publicité ou relations publiques

Catégorie TECHNOLOGIE & PRODUCTIVITÉ

Les types de projets de **technologie** suivants sont admissibles :

- Nouvelle technologie
Logiciels, applications
- Nouveau procédé de fabrication

- Implantation de technologies existantes issues d'autres secteurs d'activité
 - Nouveau produit non-comestible qui dessert l'industrie alimentaire
Produits de papier, produits d'assainissement, etc.
-

PRIX

Catégorie Produits :

- Possibilité de 11 lauréats

Catégorie Emballage :

- Possibilité de 1 lauréat

Catégorie Technologie & Productivité :

- Possibilité de 1 lauréat

Chaque entreprise finaliste :

- Sera invitée à un cocktail privé avant le dîner-gala de l'[Événement Marketing 2020](#) avec les partenaires du concours et où des acheteurs des grandes chaînes de distribution seront aussi invités ;
- Recevra une (1) inscription gratuite pour l'Événement Marketing, incluant les conférences, le cocktail privé et le dîner gala ;
- Aura la possibilité d'acheter des billets pour ses invités pour le dîner gala incluant le cocktail privé.

Pour les entreprises gagnantes :

En plus d'avoir la possibilité d'utiliser la mention et le logo Lauréat du Prix innovation en alimentation CTAQ 2020, les entreprises gagnantes se verront également offrir de nombreuses occasions de visibilité avec les partenaires du prix incluant notamment :

- Découverte de votre projet innovant (à vos frais) :
 - Au congrès du CTAQ (25 au 28 mars 2021) : invitation à faire découvrir votre innovation aux délégués (400 personnes) ;
 - Au Cocktail dînatoire à l'Assemblée Nationale à Québec à la mi-mai 2021 pour faire découvrir votre produit aux parlementaires (150 personnes) ;
 - Au SIAL Canada (kiosque CTAQ) qui se tiendra à Toronto les 27, 28 et 29 avril 2021.
- Infolettre :
 - Parution dans l'infolettre CTAQ ;
 - Parution dans l'infolettre d'Aliments du Québec ;

- Parution dans l'infolettre du Conseil canadien du commerce de détail.
- Magazines :
 - Parution dans le Canadian Grocer ;
 - Parution dans d'autres magazines de l'industrie (à confirmer).
- Médias :
 - Parution sur les plateformes médiatiques du CTAQ (LinkedIn, Facebook, Twitter) ;
 - Publication sur la page Facebook d'À Table Québec ;
 - Bannière sur la page d'accueil du site Web du CTAQ de décembre 2020 à septembre 2021.
- Accompagnement médiatique incluant :
 - Communication à votre(vos) journal(aux) local(aux) ;
 - Communication à votre député ;
 - Communication au ministre du MAPAQ ;
 - Aide, au besoin, à la rédaction de votre communiqué officiel annonçant votre innovation lauréate.
- Et autres (à confirmer).

Note : En raison de la situation COVID-19, il se peut que certaines visibilitées soient impossibles, notamment celles en lien avec des événements. Merci de votre compréhension.

PRIX DE NOS PARTENAIRES

L'innovation est le moteur de l'industrie agroalimentaire : les partenaires de l'édition 2020 du concours veulent reconnaître les entreprises qui se distinguent par leurs efforts et leur créativité.

LE PRIX ENTREPRENEURIAT **BANQUE NATIONALE**

À titre de partenaire majeur du concours, la Banque Nationale remettra le Prix ENTREPRENEURIAT Banque Nationale en fonction de la réponse fournie à la question suivante :

« Décrivez brièvement comment vous favorisez l'esprit entrepreneurial au sein de votre entreprise en encourageant vos employés à réaliser leurs idées. »

Vous pouvez choisir de participer ou non. L'entreprise gagnante sera sélectionnée par la Banque Nationale parmi toutes les candidatures reçues au concours Prix innovation en alimentation 2020.

LE PRIX ENTREPRISE INNOVANTE Desjardins

À titre de partenaire majeur du concours, Mouvement Desjardins remettra le Prix ENTREPRISE INNOVANTE Desjardins à l'entreprise qui présente un fort potentiel créatif et qui se réinvente constamment.

Vous n'avez pas à remplir de document supplémentaire. L'entreprise gagnante sera sélectionnée par Desjardins parmi toutes les candidatures reçues au concours Prix innovation en alimentation 2020.

LE PRIX PRODUCTIVITÉ Investissement Québec

À titre de partenaire majeur du concours, Investissement Québec remettra le Prix PRODUCTIVITÉ Investissement Québec à l'entreprise qui aura démontré une hausse de productivité grâce à l'implantation d'une nouvelle technologie ou d'un processus innovant afin d'accélérer sa croissance. Le projet doit avoir été initié dans les 2 dernières années.

Vous pouvez choisir de participer ou non. L'entreprise gagnante sera sélectionnée par Investissement Québec parmi toutes les candidatures reçues au concours Prix innovation en alimentation 2020.

PROCESSUS D'ÉVALUATION

Le jury, composé de professionnels qui représentent ou gravitent autour de l'industrie agroalimentaire, se réunira en octobre 2020 pour évaluer les projets inscrits au concours.

Tous les projets innovants sont évalués selon des critères spécifiques à chaque catégorie, de façon juste et équitable, peu importe la taille de l'entreprise.

Pour être finaliste, le projet d'innovation soumis doit obtenir un minimum de 70 points sur un maximum de 100. Le plus haut score cumulatif va déterminer le gagnant.

RESPECT DE LA CONFIDENTIALITÉ

Les membres du jury s'engageront à ce que l'ensemble des éléments reliés au présent concours et transmis par les entreprises, notamment les dossiers, les informations et les données qui y sont contenues, soient traités sous le couvert de la plus stricte confidentialité.

Les dossiers de candidature seront détruits après la remise des prix.

COÛTS D'INSCRIPTION

Catégorie **PRODUITS** | Catégorie **TECHNOLOGIE & PRODUCTIVITÉ**

| Nombre d'employés | Coût d'inscription |
|-------------------|--------------------|
| Moins de 20 | 250 \$ + taxes |
| 20 à 49 | 500 \$ + taxes |
| 50 et plus | 1 500 \$ + taxes |

Catégorie **EMBALLAGE**

Le coût d'inscription est de **350 \$ plus taxes** pour toutes les entreprises.

PAIEMENT

Le coût d'inscription est payable en ligne via le <https://conseiltaq.com/event/prix-innovation-alimentation/>

Le paiement doit être reçu **avant 17 heures, le 2 octobre 2020**.

RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

1. Aucun document, échantillon ou autre item transmis dans le cadre du concours ne sera retourné à l'entreprise participante. Tous les documents déposés lors de l'inscription au concours seront détruits par déchiquetage après la remise des prix.
2. Les organisateurs se réservent le droit de rejeter les dossiers d'inscription incomplets, ne remplissant pas les conditions requises, n'ayant pas été rédigés de façon claire et lisible ou non déposés à l'endroit et/ou avant la date limite indiqués dans le présent document.
3. Les entreprises dont les dossiers seront retenus à titre de finalistes pourraient être convoquées à une entrevue où elles présenteront leur projet d'innovation selon les moyens qu'elles jugeront opportuns.
4. Le jury se réserve le droit de réassigner un dossier inscrit dans une catégorie vers une autre catégorie appropriée.
5. Les décisions du jury sont sans appel.

6. Les organisateurs se réservent le droit d'utiliser ou de permettre l'utilisation des noms des finalistes et des gagnants sans paiement de cachet, droits ou redevances et ce, aux seules fins de la promotion du concours.
 7. L'entreprise participante doit obligatoirement signer la déclaration en vertu de laquelle elle dégage de toute responsabilité les organisateurs ainsi que toutes les personnes et organismes engagés dans le concours.
 8. Les organisateurs et jury traiteront de façon confidentielle tous les documents relatifs à un projet d'innovation présenté dans le cadre du présent concours.
 9. Aucun remboursement des frais d'inscription.
-

PRÉPARATION DU DOSSIER

- Les formulaires d'inscription sont disponibles sur le site Internet du CTAQ à l'adresse <https://conseiltaq.com/event/prix-innovation-alimentation/>.
- Le dossier complet de votre candidature doit inclure :
 - ✓ Le formulaire d'inscription dûment rempli
 - ✓ Une copie de votre certificat en Hygiène et salubrité alimentaires pour les projets inscrits dans la catégorie Produits nouveaux ou améliorés (pour les alcools, votre certificat de la RACJ)
 - ✓ Le chèque, au nom du CTAQ, couvrant le coût d'inscription OU une preuve de paiement en ligne
- Vous devez faire parvenir votre dossier, par courriel, à liliblanchette@conseiltaq.com ou à l'adresse indiquée ci-dessous **avant 17 heures, le 2 octobre 2020**.

CTAQ
a/s Prix innovation en alimentation 2020
216, rue Denison Est
Granby, QC J2H 2R6

- Tous les candidats recevront un accusé de réception par courriel dans les jours suivant la réception de leur formulaire d'inscription par les organisateurs.
 - Veuillez noter que tous les candidats inscrits seront tenus de fournir suffisamment d'échantillons de produit(s) pour tous les membres du jury (si applicable). La date de livraison des échantillons leur sera communiquée au début du mois d'octobre, après la fermeture de la période de dépôt de dossiers.
-

QUESTIONS

Lili Blanchette
Directrice, Projets événementiels
liliblanchette@conseiltaq.com | 450 349-1521 poste 212